



RENTREE SCOLAIRE 2017 – 2018

Note d'information

➤ HORAIRES ECOLES

AUBIAT- Ecole Maurice Genest	CHAZELLES – Ecole Martha BEKER
08h45 - 11h45 / 14h15 - 16h30	9h00 - 12h00 / 13h30 - 15h45

➤ LA CANTINE

Le service de cantine accueille les élèves du lundi au vendredi
Le prix du repas est fixé à 3.50 €.

IMPORTANT !

Si votre enfant mange à la cantine le mercredi et ne va pas au centre de loisirs il est impératif de venir le chercher avant 13h15, passé cet horaire, il sera automatiquement confié au centre de loisirs qui facturera aux parents une 1/2 journée de prestation.

➤ LA GARDERIE

L'accueil se fera au préfabriqué (indications sur les portes de la mairie).

Les familles doivent déposer ou récupérer les enfants au préfabriqué.

Cette année la garderie fonctionnera :

Le matin de 7 h 30 à 8 h 40.

- 20.00 € / mois
- 3.50 € par garderie exceptionnelle

Le soir de 16 h 30 à 18 h 30

- 20.00 € / mois
- 3.50 € par garderie exceptionnelle

Corinne HOARAU effectuera la garderie le lundi, mardi, jeudi, vendredi et Sylvie SILBER effectuera la garderie le mercredi matin.

Nous vous demandons de bien tenir compte des horaires de garderie, notamment en fin de journée, les agents étant appelés à d'autres tâches, ils ne pourront pas assurer la surveillance après 18h30.

Pour faciliter l'inscription de la cantine et de la garderie, la commune a mis en place l'inscription au mois. Une facture mensuelle sera établie par famille.

En cas de retard le midi ou le soir, l'enfant sera conduit à la cantine ou à la garderie (la famille se verra donc facturer le repas ou la garderie).

➤ LES TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Les inscriptions aux TAP se font par périodes scolaires allant de vacances à vacances.

Un coupon d'inscription est distribué aux familles avant chaque période.

La famille doit inscrire son enfant en choisissant le ou les jours concernés.

La participation aux TAP n'est pas obligatoire mais dès lors qu'il y a inscription, la participation doit se faire sur toute la période.

Les TAP se déroulent tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis du calendrier scolaire.

Les familles doivent déposer ou récupérer les enfants auprès des animatrices.

HORAIRES DES TAP :

Les élèves de l'école d'Aubiat,

- de 13h15 à 14h15

Les familles dont les enfants ne mangent pas à la cantine, doivent venir à 13 h 15 pour participer aux TAP.

Les élèves de l'école de Chazelles :

- de 15h45 à 16h45

Les familles dont les enfants ne participent pas aux TAP, doivent venir à 15 h 45 pour les récupérer. Nous demandons aux familles de sortir des véhicules pour faciliter les départs.

Lieux et salles dédiés aux TAP :

Aubiat : la salle de gym communale, le préfabriqué, une classe.

Chazelles : les deux classes et le hall intérieur.

➤ **LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Les enfants seront accompagnés dans le bus par l'une des personnes suivantes : Sandrine DA CUNHA, Sylvie SILBER, Manon PASSAVY ou Sandra PERIER.

Horaires du Matin	Horaires du Soir
8h20 école de Chazelles	16h30 école d'Aubiat
8h25 place de Chazelles	16h45 école de Chazelles
8h35 place de Persignat	16h50 place de Chazelles
8h45 école de Aubiat	16h55 place de Persignat
9h00 école de Chazelles	17h05 école d'Aubiat

Le bus de midi est assuré uniquement pour les enfants mangeant à la cantine.

➤ **LE CENTRE DE LOISIRS**

Le centre de loisirs fonctionne le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Nadège ROUSSELLE au 06.30.63.95.33 ou par mail : alsh-aubiat@plainelimagne.fr

Mairie d'AUBLAT - 16 Rue Neuve - 63260 AUBLAT.
Tél 04 73 97 21 05
Fax.04 73 97 61 09
courriel : mairie@aubiat.fr

Carmen FUENTES
Agnès CHAPUT
Chargées aux affaires scolaires